

PAR COURRIEL

Le 29 octobre 2025

Monsieur [REDACTED]
Adresse courriel : [REDACTED]

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/✉ : **AC-2025-298**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 27 octobre 2025, laquelle vise à obtenir une copie de toute citation portée devant notre organisme à l'égard de l'agent Alexandre Ouimet, matricule 1991, membre du Service de police de la Ville de Gatineau.

Après vérification, nous vous informons que le Tribunal administratif de déontologie policière ne détient aucun dossier correspondant à votre demande.

Nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/lag

p.j. : Avis de recours